



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)

Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)

M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI

Rapport N° 13
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES

Conformément à l'engagement de la municipalité, les taux d'imposition, pour la part communale de fiscalité directe locale, n'ont pas augmenté entre 2017 et 2020. Les taux resteront à nouveau stables en 2021. Il est cependant réglementairement nécessaire, au vu de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, de procéder chaque année au vote des taux d'imposition de la commune.

Il vous est proposé de ne pas faire évoluer les taux d'imposition des différentes taxes municipales, qui resteraient en 2021 aux niveaux suivants :

- Taxe d'habitation : 21,08 % ;
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 21,08 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 26,12 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 63,97 %.

Concernant les abattements relatifs à la taxe d'habitation, il vous est proposé de maintenir les quotités adoptées les années précédentes, à savoir :

- 10 % pour l'abattement général à la base ;
- 20 % pour l'abattement pour 1 et 2 personnes à charge ;
- 25 % pour l'abattement pour 3 personnes ou plus à charge.

Cette stabilité des taux et des abattements de la collectivité n'implique pas nécessairement une stabilité de la fiscalité réellement acquittée par les contribuables clermontois. Les mesures nationales adoptées en loi de finance, comme le travail régulier de mise à jour des bases fiscales assuré localement par les services de l'Etat, déterminent également le produit de fiscalité acquitté par les contribuables.

Au terme de cet exposé, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'adopter les taux d'imposition des contributions directes locales, ainsi que les abattements relatifs à la taxe d'habitation.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,

18 DEC. 2020



Marion CANALÈS

